

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 21 janvier 2014:
«Pour le maintien de l'installation de jeux de Baby-Plage».**

TEXTE DES CONCLUSIONS

La pétition P-317 a été acceptée par la commission le 12 janvier 2015. Le Conseil municipal a accepté les conclusions de la commission lors de sa séance du 4 décembre 2019, et a renvoyé la pétition au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Historique

Les installations de jeux de Cheetah Baby-Plage sont situées sur un terrain appartenant à l'Etat de Genève, quai Gustave-Ador. Leur mise en place a été initiée en 2000, sous l'impulsion de feu Jean-Georges Ernst, habitant du quartier des Eaux-Vives. Ces jeux sont constitués principalement de matériaux récupérés, comme des pneus de vélo, de moto et de voiture noués les uns aux autres et suspendus aux arbres.

En 2014, après des travaux et suite au dépôt d'une demande d'autorisation de construire destinée à sécuriser et à pérenniser ces installations, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a délivré à l'association Cheetah Baby-Plage une autorisation de construire et une autorisation provisoire pour exploiter cet espace de jeux.

En 2017, le Conseil municipal a débloqué un crédit de 79 000 francs au titre de subvention d'investissement, pour permettre à l'association de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et à la mise en conformité desdites installations (proposition PR-1237).

Aujourd'hui, après plusieurs étapes de travaux, les installations ont été transformées et la place de jeux, qui a considérablement évolué, peut être exploitée en conformité avec les normes européennes EN 1176-1 et suivantes, «Equipements et sols d'aires de jeux».

Reprise des activités de l'association par la Ville de Genève

Sur le plan institutionnel, le président de l'association, M. Roman Juon, a demandé à plusieurs reprises la municipalisation de la place de jeux. Il a été proposé que le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), via sa Cellule jeux, reprenne l'entretien des installations. En date du 16 décembre

2020, l'assemblée générale de l'association a formellement voté la reprise de la place de jeux par la Ville de Genève. Le Conseil administratif a validé cela lors de sa séance du 27 janvier 2021.

Maintien des jeux

Les installations ludiques de Cheetah Baby-Plage sont très appréciées des familles genevoises. Elles jouissent aussi d'un grand succès auprès des visiteurs et visiteuses de passage dans le quartier des Eaux-Vives. Leur caractère unique et novateur participe grandement à leur popularité. Ce soutien populaire s'est notamment manifesté, en 2013, avec le dépôt de la pétition P 1891 au Grand Conseil, munie de 3000 signatures, ainsi que par le dépôt des motions municipales M-1110 et M-1126, de la pétition P-215 ainsi que de la pétition à laquelle nous répondons.

En conclusion, au vu de l'attachement de la population à cet espace ludique original, il apparaît nécessaire de maintenir ces installations. Le Conseil administratif s'engage également à conserver l'esprit de ces jeux, pour autant que les normes le permettent toujours.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos